

Envoyé en préfecture le 14/10/2024

Reçu en préfecture le 14/10/2024

Publié le 14/10/2024

ID : 031-213104847-20241008-DELCOM_2024_62-DE

DÉPARTEMENT
Haute-Garonne

ARRONDISSEMENT
TOULOUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-GENIÈS BELLEVUE
2024-62

L'an deux mille vingt-quatre et le 08 octobre 2024 à 19 heures 00 minutes, le Conseil municipal de la commune de SAINT-GENIÈS BELLEVUE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation régulière du 02 octobre 2024, sous la présidence de Mme Sophie LAY, Maire.
Etaient présents : M. ARTIGUE, Mme CLAEYS, Mme GAILLARD, M. de LASSUS SAINT-GENIES, M. MORILLON, M. OTAL, Mme PERTUISET, M. ROUCH, Mme TOMAS.

Etaient absents et représentés : Mme MARTIN, Mme MAURICE.

Etaient absents : M. AUXIÈTRE, M. PEDRONO.

Mme CLAEYS a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : Tarification des séjours et sorties de l'accueil de loisirs et du point jeunes

Madame le Maire **EXPLIQUE** que chaque année l'accueil de loisirs et le point jeunes organisent des séjours et des sorties à destination des jeunes et des enfants inscrits. Afin de permettre de facturer la part de participation des familles, il est nécessaire de délibérer.

Le tarif des sorties et séjours est défini en fonction des activités proposées et du budget disponible.

Ce tarif comprend :

- L'hébergement en pension complète ;
- Le transport ;
- L'ensemble des activités proposées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **DECIDE** à l'**UNANIMITE** de permettre la facturation des familles dans le cadre des activités proposées par l'accueil de loisirs et le point jeunes.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Membres en exercice	14
Membres présents	10
Suffrages exprimés	12
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

Le Maire,
Sophie LAY

